

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Le lundi six octobre deux mille quatorze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf : Mme Christine LAGARDE, absente excusée, procuration à M. Roland DEMESMAY ; M. Rémy LUCAS – absent excusé; Mme LEMESTRE – absente excusée.

M. Bernard BONNOT a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2014 n'appelle pas de remarques particulières ; il est validé comme tel.

BP AEP 2014 : transfert de crédits

Le Maire expose que les crédits prévus au BP 2014 pour régler la redevance pour pollution domestique (Agence de l'eau) 2013 sont insuffisants de 2 600 €. Il propose de transférer 2 600 € de l'article 6061 (fournitures non stockable), dont les crédits passeront de 11 000 € à 8 400 €, à l'article 706129 (redevance agence de l'eau), dont les crédits passeront de 10 000 € à 12 600 €.

Le Maire expose également que les crédits alloués aux frais de personnel sont insuffisants de 300 €. Il propose de transférer 300 € de l'article 6061, dont les crédits passeront de 8 400 € à 8 100 €, à l'article 621 (personnel extérieur) dont les crédits passeront de 10 000 € à 10 300 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

BP commune 2014 : transfert de crédits

Le Maire expose qu'il a reçu un solde de facture pour l'opération n° 40 (transformation de la caserne des pompiers et de la salle multimédia en cantine et accueil périscolaire) de 300 €.

Les crédits votés à cette opération étant insuffisants, le Maire propose de transférer 300 € du chapitre 020 (dépenses imprévues) dont les crédits passeront de 5 369.39 € à 5 063.39 € à l'article 2313 de l'opération n°40 dont les crédits passeront de 2 000 € à 2 300 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Lotissement du Stade : remise en vente du lot n°12

Le Maire rappelle la délibération du 1/09/2014 par laquelle le conseil avait fait promesse de vente à Mme Christelle DIJOUX du lot n°12 du lotissement du Stade. Afin de confirmer son engagement, l'acquéreur devait verser la somme de 3 000 € dans la caisse du trésorier principal avant le 1^{er} octobre 2014.

A ce jour, et malgré plusieurs relances, cette somme n'est toujours pas versée. La commune se trouvant libéré de son engagement, le Maire propose de remettre en vente le lot n°12.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Lotissement du Stade : vente de la parcelle n°17

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de viabilité concernant le lotissement cité en objet sont terminés à l'exception des travaux de finition comme prévu par la délibération du 2/12/2013. Ainsi il peut être procédé à la vente des parcelles.

Il informe que M. Tarek GHARBI a confirmé son intention d'acquérir la parcelle n°17 du « lotissement du Stade » d'une surface de 7 a 01 ca en déposant la somme de 3 000 € dans la caisse du receveur municipal, trésorerie de Saint-Vit.

L'exposé du Maire entendu le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** fait promesse de vente à M. Tarek GHARBI aux conditions suivantes :

- le prix de ladite parcelle est fixé à 60 000 € TTC
- la vente sera conclue auprès de Maître François VERCELLOTTI, notaire à Quingey étant entendu que les taxes et frais divers liés à cette vente seront supportés par les acquéreurs.

Il donne tout pouvoir au Maire pour exécuter et signer ladite vente.

Lotissement du Stade : remboursement de la réservation du lot n°18

Le Maire donne lecture du courrier de M. Anthony PUZZO qui avait versé la somme de 3 000 € pour la réservation du lot n°18 du lotissement du Stade.

Le Maire propose de rembourser cette somme et de remettre en vente ledit lot.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte **à l'unanimité**.

Participation de la commune au Fonds d'Aide Aux Accédants à la propriété en difficulté (FAAD)

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande. La part de la commune, s'élevant à la somme de 1 099 habitants x 0.30 € = 329.70 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide **à l'unanimité** de participer au FAAD.

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 1 099 habitants x 0.61 € = 670.39 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide, **à l'unanimité** de participer au FSL.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents;
- que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques
- que la commune a décidé de mandater le centre de gestion du Doubs pour le lancement de la consultation
- que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité Mairie de Boussières les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2014.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

Vu le Code des assurances;

Vu le Code des marchés publics

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

. Durée du contrat : **4 ans** à compter du **1^{er} janvier 2015**.

. Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

. Régime : **capitalisation** (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).

. Conditions :

° Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux de 6,70 % avec franchise en maladie ordinaire : 10 jours ferme par arrêt

° Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux de 1,10 % avec franchise en maladie ordinaire : 10 jours ferme par arrêt

Article 2 : L'organe délibérant autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent.

Participation de la commune à la garantie maintien de salaire des agents CNRACL

Le Maire expose que les agents peuvent recourir à des dispositifs mutualistes afin de leur garantir un maintien de salaire au-delà de la période de 3 mois d'arrêt maladie couverte par leur organisme de prévention sociale. Il énonce l'éventualité offerte par la Loi de la libre participation de l'employeur à ces dépenses. Ainsi propose-t-il au conseil municipal de participer, à hauteur de 5 euros par mois, à cette dépense pour les salariés titulaires de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à la garantie maintien de salaire des agents CNRACL à hauteur de 5 euros mensuels.

Participation de la commune et à la complémentaire santé des agents communaux titulaires

Le Maire expose qu'une participation communale à la complémentaire santé des agents communaux est possible. Il propose une participation à hauteur de 10 euros mensuels par agent. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à la complémentaire santé des agents communaux titulaires.

Point sur les rythmes scolaires : financement

Le Maire informe le conseil municipal de sa volonté de clarifier le financement de la réforme des rythmes scolaires voulue par le législateur. Il expose :

- la gratuité de la réforme pour les parents, au départ envisagée par la commune, n'a pas été réalisable devant l'ampleur des moyens financiers mobilisés,
- la difficulté à obtenir de l'organisme à qui les temps d'activités péri éducatives (TAP) ont été délégués un budget prévisionnel le plus fiable possible,
- de la part congrue des participations financières des éventuels partenaires à cette réforme.

Le financement de la réforme envisagé pour coûter le moins cher possible aux parents a été donc ainsi estimé pour l'année 2014 - 2015 : part de la commune 18495 euros, part des familles 11200 euros.

Monsieur Rémy MICHON, conseiller municipal, fait part de son désaccord devant la demande de participation aux familles à cette réforme.

Le Maire soumet au conseil municipal la participation de la commune à la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 18 498 euros. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité, moins une abstention, au vote du montant de cette dépense.

Point sur les rythmes scolaires : bilan

Un bilan sera dressé au cours du 2^{ème} cycle d'activités qui couvre la période entre les vacances de Toussaint et celles de Noël. Pour l'instant 90 enfants participent aux TAP les mardis et 60 les vendredis. Monsieur le Maire explique le choix de cette période par l'élection des nouveaux représentants des parents et la date du conseil d'école fixée le 6 novembre.

Un point positif à retenir de prime abord : les locaux sont disponibles et permettent le bon déroulement des TAP.

BP 2015 : prévision des commissions

Le Maire rappelle à l'assemblée que les commissions doivent faire parvenir leur demande budgétaire pour l'exercice 2015 avant décembre 2014.

L'étude de faisabilité des travaux de la cure est en cours. Des devis seront proposés, avec une interrogation quant aux subventions et au coût résiduel pour la commune..

Bilan de la journée du 14 septembre 2014 : 50 ans de la Bibliothèque

La commission culture événements n'a pu en raison d'un planning surchargé dresser un bilan de la journée du 14 septembre. Elle se réunira le 15 octobre à ce sujet et en informera ensuite le conseil municipal. Cependant, cette journée a été une réussite totale pour les marcheurs présents.

Le Maire salue le bon déroulement de cette journée et souhaite que ce type de manifestation soit reconduit.

Monsieur DEMESMAY, adjoint, remarque l'absence d'article dans l'Est Républicain. Un reportage devrait paraître dans le bulletin d'information de la CAGB ainsi que dans le Grand Loup.

Transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la CAGB

Ce sujet a précédemment été évoqué lors de la séance du 1^{er} septembre.

Le Maire liste les pouvoirs qui pourraient être transférés : gestion des déchets ménagers, accueil des gens du voyage, circulation et stationnement, délivrance des autorisations de stationnement des taxis et habitat indigne.

Seule la police spéciale de la gestion des déchets sera transférée à la CAGB. Concernant les autres polices spéciales, le Maire décide par arrêté de ne pas les transférer pour des raisons de réactivité et de pragmatisme.

A propos de l'habitat, le Maire informe les conseillers des nouvelles intentions de l'Etat concernant l'accueil des personnes handicapées et l'application de la loi sur l'accessibilité. En effet, concernant les établissements recevant du public (E. R. P.) les collectivités devront prévoir un plan de mise en conformité des bâtiments. La CAGB a déjà proposé de mettre ses services à la disposition des maires pour les aider à réaliser ces études prospectives.

Pour terminer sur ce sujet, le Maire invite les conseillers municipaux à se rendre au forum du handicap qui aura lieu à Besançon-Micropolis le 20 novembre 2014.

Questions diverses

Alimentation des bâtiments communaux au gaz de ville :

A la demande de Monsieur Rémy LUCAS, conseiller municipal en charge du dossier, des premières estimations financières ont été établies. Il s'agit de déterminer les bâtiments prioritaires et de planifier le déploiement avec Monsieur DEMESMAY, adjoint aux finances.

Maison des Loups :

Après audition des conclusions du rapporteur de la commission chargée de réfléchir aux solutions à

apporter pour remédier aux nuisances sonores engendrées par cet équipement au centre du village, il est décidé d'entreprendre de véritables travaux de rénovation et réaménagement de la Maison des Loups. Les travaux de la commission vont donc se poursuivre par l'élaboration d'un cahier des charges des futurs aménagements envisagés.

Cérémonie du 11 novembre 2014

Cette cérémonie doit s'inscrire dans la continuité des manifestations commémoratives du centenaire de la déclaration de la "Grande Guerre". La participation des enfants des écoles est évoquée.

Cérémonie du 5 septembre rue des Résistants

L'ensemble du conseil municipal se félicite de la réussite de cette belle et émouvante commémoration organisée par les Anciens Combattants.

Motion AMF baisse des dotations de l'Etat

Le Maire souscrit à la motion de l'Association des Maires de France concernant la baisse des dotations de l'Etat.

Information Grand Loup

Madame Françoise BERNARD, adjointe à la communication, invite les différentes commissions à écrire un article pour le Grand Loup à venir.

Repas des anciens

La commission communication a décidé d'associer les enfants, grâce à leurs dessins, à l'élaboration de cartes de vœux qui serviront également d'invitations pour le repas des anciens. Les dessins seront exposés lors de l'après-midi jeux organisée par l'association Entre Souris et T'Chat le 7 décembre 2014 à la Maison des Loups.

Le menu du repas des anciens n'est pas encore déterminé, certaines demandes de devis étant encore en cours. Il sera donc décidé lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35